

## Ville de New Richmond



### CERTIFICAT

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le :

**Règlement 1142-20 modifiant le Règlement d'emprunt 1092-19 décrétant un programme d'aide aux secteurs résidentiel, commercial, touristique et agricole sur tout le territoire de la Ville de New Richmond, et pour ce faire un emprunt de 364 000 \$, remboursable sur 10 ans**

Je, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond, certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1142-20 est de 3379;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 349;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement 1142-20 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je signe le présent certificat

à New Richmond, le 4 août 2020.

Céline LeBlanc  
Greffière